

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 7 mai 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Henri Desbiolles	<p>Monsieur Henri Desbiolles; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>M. Desbiolles a réclamé, lors d'une séance antérieure, l'aménagement d'une salle de bain pour personne handicapée au deuxième étage du 5650, rue D'Iberville, soit à la mairie de l'arrondissement. Il désire connaître les plus récents développements concernant cette affaire.</p>	C. Viau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS</p> <p>LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS, CHRISTIANE VIAU, INDIQUE QUE CETTE REQUÊTE SUIT SON COURS ET QU'ELLE EST PRISE EN COMPTE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU BAIL LIANT LA VILLE ET LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE VISÉ. LE CITOYEN SERA TENU INFORMÉ DE L'ÉVOLUTION DE CE DOSSIER.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Danielle Dussault	<p>Madame Danielle Dussault conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>Mme Dussault est propriétaire occupante sur la 24e Avenue et fait état de problèmes majeurs de voisinage avec les résidents des immeubles situés aux 6720-6740, 25e Avenue. Elle explique en effet qu'il s'y pratique des activités de prostitution et de vente de stupéfiants. Des interventions policières avaient permis dans le passé d'améliorer sensiblement la situation et Mme Dussault désire connaître les mesures de suivi qui seront assurées par le SPVM.</p>	A.-G. Lamothe	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : POSTE DE POLICE DE QUARTIER NO 44</p> <p>LE COMMANDANT DU PDQ 44, ANDRÉ-GUY LAMOTHE, SE MONTRE AU FAIT DU DOSSIER ET EXPLIQUE QUE CELUI-CI EST CONSIDÉRÉ PRIORITAIRE PAR LES FORCES POLICIÈRES. IL MENTIONNE ÉGALEMENT QUE LA COMMUNICATION SERA MAINTENUE AVEC LES PLAIGNANTS ET QUE DES ACCUSATIONS SERONT VRAISEMBLABLEMENT PORTÉES.</p>
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand ; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>Monsieur Marchand est membre d'une chorale amateur et soumet une requête réclamant le soutien financier et matériel de l'arrondissement pour permettre l'épanouissement de cette pratique.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN INFORMANT LE CITOYEN MARCHAND QUE LE SOUTIEN AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RELÈVE DE LA COMPÉTENCE DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL. IL INVITE CELUI-CI À COMMUNIQUER DIRECTEMENT AVEC LES RESPONSABLES DE CETTE DIRECTION EU ÉGARD AUX SUITES À ACCORDER À CETTE DEMANDE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Patrick Scenno	<p>Monsieur Patrick Scenno ; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>M. Scenno habite la rue Bourbonnière, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est. Il rend compte de l'état de détérioration avancée de la chaussée sur ce tronçon et questionne les procédés employés par la Ville pour colmater les nids-de-poule.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>J. Savard</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, RECONNAÎT L'INSUFFISANCE DES MOYENS DÉPLOYÉS POUR PROCURER DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ADÉQUATES. IL AJOUTE QUE L'ARRONDISSEMENT NE DISPOSE QUE D'UN BUDGET ANNUEL D'ENVIRON 2,5 M \$ AUX FINS DE LA RÉFECTION ROUTIÈRE ALORS QUE LES BESOINS ACTUELS EN EXIGERAIENT QUELQUE 14 M \$.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, FOURNIT DES PRÉCISIONS SUR LES TECHNIQUES DE COLMATAGE AUXQUELS LA VILLE À RECOURS. IL INDIQUE DE PLUS QUE L'ARRONDISSEMENT METTRA SUR PIED UNE ÉQUIPE ADDITIONNELLE QUI OEUVRERA LES WEEK-ENDS, AFIN D'AMÉLIORER LA PRESTATION DE SERVICES.</p>
Mme Maureen Chin	<p>Madame Maureen Chin ; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>Mme Chin habite l'immeuble situé au 5455, rue D'Iberville. Il a été constaté à la suite de visites d'inspection que certaines unités sont assimilables à des logements tandis que d'autres locaux demeurent à vocation commerciale. Mme dépose une pétition afin que l'ensemble de ces unités soit déclaré de catégorie habitation.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, ACCUEILLE LA PÉTITION ET DÉCLARE QUE L'ARRONDISSEMENT POURSUIT L'ANALYSE DE CE DOSSIER À LA LUMIÈRE DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Claude Durocher	<p>Monsieur Claude Durocher; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>M. Durocher tient commerce au 3425, rue Beaubien Est. Il fait état de l'accumulation de quelque 14 graffiti sur cet édifice depuis le mois de juin 2011, situation pour laquelle il a soumis une demande de nettoyage de mur auprès de la Ville. Depuis, aucune intervention n'a été effectuée et l'arrivée de la belle saison laisse présager le pire. M. Durocher réclame une action rapide afin d'éviter la détérioration de son immeuble.</p>	M.A Gadoury	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, MARC-ANDRÉ GADOURY, S'ASSURERA QUE L'IMMEUBLE DE M. DUROCHER FERA L'OBJET D'UNE INTERVENTION DANS UN AVENIR RAPPROCHÉ. M. GADOURY PROFITE AUSSI DE L'OCCASION POUR METTRE EN VALEUR LES VERTUS DES STRATÉGIES PRÉVENTIVES EN MATIÈRE DE LUTTE AUX GRAFFITI .</p>
M. Noël Deslauriers	<p>Monsieur Noël Deslauriers ; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>Monsieur Deslauriers effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) Question référée; voir « Dossiers ouverts ».</p> <p>2) M. Deslauriers discute d'une requête visant la création d'un passage piéton sécurisé sur la rue Rachel Est, à l'angle de la rue Préfontaine. Il désire savoir ce qu'il advient de cette demande.</p>	J. Savard	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, CONFIRME QUE L'ARRONDISSEMENT PROCÈDE ACTUELLEMENT À UNE ÉTUDE DE CIRCULATION APPROFONDIE POUR ANALYSER LA RUE RACHEL EST. DES AVENUES DE SOLUTION SERONT ENVISAGÉES EN FONCTION DE LA CONFIGURATION ET DE LA DYNAMIQUE VÉHICULAIRE SUR CETTE VOIE PUBLIQUE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Gérald Cholette	<p>Monsieur Gérald Cholette ; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>M. Cholette désire savoir si l'arrondissement a émis des permis en vue de la construction de la phase III du projet de développement résidentiel Cité Nature, qui se situe immédiatement au nord du village olympique.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN DÉCLARANT QU'AUCUN PERMIS N'A ENCORE ÉTÉ ÉMIS À CET EFFET.</p>
M. Thomas Grégoire	<p>Monsieur Thomas Grégoire ; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>M. Grégoire organise des événements à caractère communautaire à l'intention de la population de Rosemont–La Petite-Patrie. Il désire savoir si l'arrondissement peut mettre à la disposition des citoyens des babillards sur le domaine public qui seraient destinés à diffuser l'information en soutien à de tels événements.</p>	J. Savard	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, REND COMPTE D'UN JUGEMENT D'UN TRIBUNAL QUI OBLIGE Désormais LES MUNICIPALITÉS À METTRE SUR PIED DES BABILLARDS PUBLICS POUR DIFFUSER L'INFORMATION À CARACTÈRE COMMUNAUTAIRE. LES AUTORITÉS CENTRALES DE LA VILLE PRÉPARENT ACTUELLEMENT UN PROGRAMME VISANT L'INSTALLATION DE COLONNETTES POUR SATISFAIRE CES NOUVELLES EXIGENCES JURIDIQUES.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Michel Benoît	<p>Monsieur Michel Benoît ; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>M. Benoît se questionne sur un projet de construction domiciliaire à même un îlot boisé localisé à l'intersection de l'avenue Jeanne-D'Arc et de l'avenue Laurier Est. Il s'explique mal pourquoi ce lieu n'a pas été converti à des fins de parc, sachant que la Ville de Montréal en a déjà été propriétaire</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LES AUTORITÉS CENTRALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL ONT PROCÉDÉ À UNE MISE EN VENTE DU TERRAIN SUR UNE BASE DE GRÉ À GRÉ, SANS APPEL D'OFFRES PUBLIC. DE PLUS, LE ZONAGE DE L'EMPLACEMENT CONCERNÉ A TOUJOURS MAINTENU UNE VOCATION RÉSIDENIELLE.</p>
Mme Gisèle Paradis	<p>Madame Gisèle Paradis ; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>Mme Paradis habite immédiatement aux abords d'un îlot boisé situé à l'intersection de l'avenue Jeanne-D'Arc et de l'avenue Laurier Est. Elle déplore que cet emplacement fera l'objet d'un développement résidentiel et désire obtenir le soutien du conseil d'arrondissement à l'endroit de la pétition déposée en vue d'y maintenir un espace vert.</p>		

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Gérard Désautels	<p>Monsieur Gérard Désautels ; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>M. Désautels habite sur le boulevard Pie-IX, à proximité d'un espace boisé municipal situé à l'intersection de l'avenue Laurier Est. Il désire connaître les intentions de l'arrondissement quant aux perspectives à long terme de cet emplacement.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, ANNONCE QUE L'EMPLACEMENT EN QUESTION EST ZONÉ HABITATION ET QU'UN AVIS DE MOTION SERA DÉPOSÉ À LA PRÉSENTE SÉANCE EN VUE DE SA CONVERSION À DES FINS DE PARC.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Pascoal Gomes	<p>Monsieur Pascoal Gomes conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>1) Rue des Carrières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Îlots Rosemont : M. Gomes s'interroge sur l'absence de plantation d'arbres sur la rue Des Carrières alors que les rues du périmètre (de Saint-Vallier, de Châteaubriand) en ont été munies. • 2 Panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue des Carrières : 1^{er} (intersection avenue de Châteaubriand) non fixés qui tombent sous l'effet du vent. Non conforme aux normes du ministère des Transports et non sécuritaire. 2^e (intersection rue Boyer). Panneau d'arrêt obligatoire absent depuis plusieurs années. Selon ministère des Transports il serait conforme d'y installer un panneau stop à cet endroit. Demande des nouvelles à ce sujet. <p>2) Consultations sur les priorités budgétaires dans les districts : Où seront-elles organisées? Sur quelle partie du budget porteront ces consultations?</p>	<p>F. W. Croteau F. Limoges</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>Le maire d'arrondissement, François W. Croteau et le conseiller François Limoge indiquent que les travaux sont en cours. Comme les trottoirs devront être refaits à cet endroit, les travaux de plantation d'arbres sont suspendus temporairement.</p> <p>Le maire d'arrondissement, François W. Croteau, admet que ce sont les conditions évoquées qui posent éminemment problème au plan de la sécurité. L'arrondissement effectue actuellement une étude de circulation sur le secteur visé.</p> <p>Le maire d'arrondissement, François W. Croteau informe le citoyen que les consultations ne sont pas encore déterminées à l'heure actuelle et le projet sera entrepris par la nouvelle conseillère Érika Duchesne</p>

DOSSIERS FERMÉS — INTERNET —

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 7 mai 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Lisette Paré	<p>Madame Lisette Paré ; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>Question: «1. Est-ce que la refonte en profondeur du Règlement sur le bruit a été faite et si oui, à qui doit-on s'adresser pour avoir la présence d'un inspecteur pour le système de ventilation installé sur notre terrasse arrière. J'ai déjà appelé il y a 2-3 mois et on m'a dit qu'on enverrait un inspecteur mais on n'a jamais eu de nouvelles. Je demeure au-dessus du Quai No 4. 2. Le Règlement sur le bruit touche-t-il également le vacarme causé par les clients qui parlent fort dehors. 3. J'ai fait une plainte à l'arrondissement en octobre 2011 concernant la salubrité sur le trottoir et autour du Quai No 4 et j'ai dû refaire une plainte le 20 mars 2012 car rien n'avait changé. Maintenant, un employé balaie le trottoir vers 10 h le matin mais il envoie tous les mégots de cigarettes le long de la rue, sur le bord de la chaîne de trottoir...ce n'est pas plus propre. 4. Etes-vous au courant que le Quai No 4 a fait une demande d'un permis additionnel pour 1 bar sur terrasse sur domaine public?? Comptez-vous faire opposition à cette demande? »</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>J. Savard</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>Le maire d'arrondissement, François W. Croteau, explique que l'arrondissement est actuellement en processus en vue d'embaucher un inspecteur compétent en matière de bruit. Il y aurait lieu entre-temps que les services policiers entreprennent une démarche de médiation auprès du propriétaire du bar afin de le sensibiliser au sujet du bruit généré par son établissement.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, CONFIRME QU'UNE DEMANDE AUX FINS DE L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE EST ACTUELLEMENT À L'ÉTUDE.</p>

M. François-Xavier Tilly-Dion	<p>Monsieur François-Xavier Tilly-Dion conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</p> <p>Question: « Le terrain de jeu des petits au parc Jean-et-Éva-Tremblay, situé une rue à l'ouest de Bourbonnière et une rue au sud de Mont-Royal est en piteux état. Des structures en bois sont à la veille de céder et plusieurs graffitis obscènes y sont présents depuis plus d'un an. Y-a-t-il des projets de rénovation pour cette aire de jeux? »</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>Le maire d'arrondissement, François W. Croteau, explique qu'un projet d'octroi de contrat pour des travaux de réfection du parc visé sera approuvé au cours de la présente séance.</p>
-------------------------------	---	---------------	---